

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (33) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, K. WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (4) :

H. PREHER mandant a pour mandataire JP. ABELIN
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire M. LAVRARD
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire L. RABUSSIER
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY

EXCUSE (2) :

A. LAURENDEAU, L. BRARD

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MIS

OBJET : Convention de dépôt de fonds des régies de recettes – Autorisation de signature

Pour assurer un service de proximité, la Commune de Châtellerault a mis en place des régies de recettes pour la gestion de son stationnement sur le domaine public et dans les parkings.

Jusqu'au 31 mars 2018, la Trésorerie des communautés du châtelleraudais a réceptionné les fonds déposés par les régisseurs de la commune et a réalisé le comptage des pièces et des billets. En application d'un contrat passé par la Direction Générale des Finances Publiques, la Trésorerie des communautés du châtelleraudais remettait les fonds à la BRINK'S qui les acheminait jusqu'à la succursale de la Banque de France située à Niort (79000).

A compter du 1er avril 2018, la Trésorerie des communautés du châtelleraudais déménage dans les locaux du centre des finances publiques de la Brelandière. Ce local ne permet pas le stockage des cassettes d'horodateurs et de parkings, c'est pourquoi il est nécessaire de modifier l'organisation de la collecte et du stockage des fonds.

Afin de sécuriser les opérations de dépôts des fonds, de comptage et de conservation des valeurs, la Direction Générale des Finances Publiques doit autoriser les régisseurs de la Ville à verser directement leur encaisse à une entreprise de transport de fonds, aux lieu et place du dépôt des fonds à la Trésorerie des communautés du châtelleraudais. La Direction Générale des Finances Publiques a passé une convention avec la BRINK'S qui a pour mission de procéder au comptage et au transport jusqu'aux locaux de la succursale de la Banque de France.

Pour sa part, la Commune doit confier à une entreprise de transport de fonds le transport des espèces des régies (pièces et billets) jusqu'à la BRINK'S conformément aux dispositions des articles L. 611-1 et suivants du code de la sécurité intérieure.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention quadripartite avec la direction générale des finances publiques, la trésorerie des communautés du châtelleraudais et la BRINK'S en tant que cocontractant de la Direction Générale des Finances Publiques.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 5 avril 2018

n°11

page 2/2

La commune fera son affaire du marché de prestation confié à une entreprise de transport de fonds pour la collecte des fonds.

* * * * *

VU les articles L611-1 et suivants et R611-1 et suivants du code de la sécurité intérieure relatifs au transports de fonds,

CONSIDÉRANT la nécessité de sécuriser la collecte des fonds des horodateurs et des parkings et afin de pallier à l'impossibilité de stockage des fonds dans les nouveaux locaux de la Trésorerie des communautés du châtelleraudais situé à la Brélandière à compter du 1^{er} avril 2018,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe en vue du dépôt de fonds des régies des horodateurs et des parkings auprès de la succursale de la Banque de France.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

9 AVR 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

